

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DU  
**CALVADOS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9  
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 5

Pour : 5

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 24 octobre 2022 **2022 / 029**

Date de la convocation :  
19.10.2022

L'an deux mil-vingt deux, le 24 octobre, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :  
28.10.2022

Présents:., Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Guillaume Pastre, Frédéric Lebastard,

Excusé : M. Glenn Ossemont, Mme Elisabeth Levillain, Mme Florence Fages

Absent : M. Maxime Lamour

M. Pastre Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Déplacement du lampadaire 04-007 route des Potiers**

Conformément au transfert de la compétence de l'éclairage public de la commune vers le SDEC ENERGIE, le Maire demande au conseil municipal son accord afin que le SDEC ENERGIE réalise les travaux pour le déplacement du lampadaire 04-007 situé route des Potiers.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 023,73 € correspondant au montant du devis de 1 889,96 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **donne** son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé par le SDEC ENERGIE
- **s'engage** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi : en section de fonctionnement – compte 6554
- prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 25 octobre 2022

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture  
le 28.10.2022

et publication ou notification  
du 28.10.2022



